Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 064-216405118-20241004-2024_70D-DE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVAGNON

Séance du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire
Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGÉ, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX
Absent ayant donné procuration : Mme CAMPOS (Mme SENTAURENS), Mme CAPDEVIOLLE (M. CHAPOTHIN), M. GELIZE (M. MALABAT)
Absent excusé : MM LENOIR, PROVENCE
Secrétaire de séance : M. CAYRON.

Objet : Foncier : Incorporation de parcelles privées

Le Maire expose à l'assemblée que diverses voies sont restées privées bien qu'ouvertes à la circulation publique.

Il précise que ces voies pourraient être incorporées et classées dans la voirie communale, ce qui ne nécessite pas d'enquête publique, l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière en dispensant les classements et déclassements des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, ce qui n'est pas le cas ici.

Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'acquérir à titre gratuit les parcelles suivantes :

Dénomination de la voie	Parcelles	Propriétaires	Superficie
Chemin Sauveur	AE 569-597-791	SAS BATILOT	14 a 74 ca

- de classer ces voies dans la voirie communale ;

PRECISE - que la voie cadastrée AE 791 portera le numéro 179 et la dénomination suivante : Chemin Sauveur
- que les parcelles AE 569 et AE 597 sont destinées à un cheminement piéton public

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance — Le Maire,

MAIRIE DE SAUVAGNON Pyrénées-Atlantiques

Gérard CAYRON — Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	21

CONVOCATION
Date : 26/09/2024
Affichage : 26/09/2024

N° 2024-70D